CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2025

Procès-Verbal

<u>Présents</u>: QUENARDEL Françoise – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine - FIERE Pascale – ARNAUD Alexandre - GONTARD Christopher - UGHETTO Dominique.

Absents sans procuration: CHASTAN Thierry - LERAT Frédéric

Secrétaire de séance : LALANNE Claude

** Procès-verbal précédent

Aucune remarque.

** 1. Commission Finances

-- Délibération 1.1 : Aide financière exceptionnelle à l'Association des Maires de la Drôme dans le cadre du dispositif de Solidarité pour la population de Mayotte

Françoise Quenardel expose qu'une situation de crise majeure frappe le Département de Mayotte en raison du cyclone Chido qui a dévasté ce territoire le 14 décembre dernier.

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population et exprimer leur solidarité avec les Maires mahorais.

Le Gouvernement français et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour organiser les opérations de secours.

Sensible aux drames humains provoqués, la commune de Savasse tient à apporter son soutien et sa solidarité avec les habitants de Mayotte.

La commune de Savasse souhaite également soutenir financièrement les actions de secours engagées et prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité qui se met en place.

Aussi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

-décide le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000.00 € qui sera versée à l'Association des Maires de la Drôme (AMF26).

L'association se chargera ensuite de transmettre l'ensemble des dons des collectivités drômoises aux associations qui agiront en partenariat avec l'association des Maires de France pour soutenir Mayotte -autorise Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Antoine de Dianous demande si la Commune aura un retour de l'AMF pour connaître la destination de cette aide financière.

Françoise Quenardel répond par la négative. L'AMF versera la globalité des aides reçues à une ONG ou directement à une commune.

** 2. Commission Bâtiment-Voirie-Travaux

-- Délibération 2.1 : Travaux d'agrandissement du cimetière - Avenant n°1 au Lot 1 Terrassement-VRD

Françoise Quenardel expose que pour l'extension du cimetière, des travaux complémentaires de mise en place de bâches pour l'étanchéification des bassins de rétention sont nécessaires, suite aux prescriptions des études géotechniques G3 et G4.

Afin de garantir la stabilité du talus en amont de la route, ces études confirment la nécessité de mettre en place une imperméabilisation des bassins par la mise en place de bâches d'étanchéité.

Le montant de cet avenant est de : + 28 174.00 € HT, soit 33 808.80 € TTC

Pour Antoine de Dianous, c'est le maître d'œuvre, Monsieur Salgado, le principal fautif.

Pour Françoise Quenardel, ce serait plutôt le Bureau d'étude Ginger, dans ses premières études.

Joël Faure demande si on peut refaire un petit historique de la situation.

Françoise Quenardel rappelle qu'avant le début des travaux, le Bureau d'Etudes Ginger a réalisé deux études G1 et G2 qui ont servi de base pour le maître d'œuvre Grégory Salgado pour l'élaboration de l'avant-projet des travaux et le Dossier de Consultation des Entreprises.

Une étude G3 a été menée par l'entreprise attributaire du Lot 1 (Aménagements VRD) comme prévu au marché, après réalisation des plateformes. A ce moment-là ont été évoquées la création d'un drain au Nord de la parcelle et l'étanchéité des bassins de rétention.

La Commune a alors fait procéder à une étude G4 qui confirme la nécessité de l'étanchéité des bassins mais qui réfute celle du drain.

Antoine de Dianous demande si les dernières grosses pluies ont impacté ces bassins. Françoise Quenardel répond que les conséquences sont minimes.

Selon Joël Faure, les bureaux d'études, entreprises et maître d'œuvre « ouvrent le parapluie » et c'est la commune qui paye à la fin.

Dominique Ughetto regrette que la Commune soit mise au pied du mur.

Françoise Quenardel rajoute qu'avec toutes ces études et ces différentes questions, le chantier a été stoppé intégralement et qu'au final il y aura un retard important.

Antoine de Dianous propose de voter « contre » et de poursuivre le chantier. Françoise Quenardel répond qu'elle ne prendra pas ce risque.

Joël Faure comprend la nécessité de cet avenant tel que proposé mais il vote « contre » car pour lui ce n'est pas à la commune de payer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cet avenant, d'un montant de + 28 174.00 € HT, soit 33 808.80 € TTC

Vote: 11 « pour » / 1 « contre »

-- Délibération 2.2 : Travaux d'agrandissement du cimetière – Lot $N^{\circ}1$: Terrassements-VRD : Signature d'un contrat de sous-traitanc<u>e</u>

Françoise Quenardel informe que pour le Lot n°1 du marché de travaux d'extension du cimetière, le titulaire a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de Alpes Geos Etanchéité, située 60 Chemin de la Ficologne 73190 SAINT BALDOPH, en vue de lui confier la réalisation VRD pour un montant de 13 350.00 € H.T

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de cette sous-traitance.

Françoise Quenardel indique que cette entreprise spécialisée s'est déplacée pour venir voir la spécificité de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- -ACCEPTE le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide les conditions de paiement
- -AUTORISE Madame le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

-- Délibération 2.3 : Projet de construction de terrains de Padel au Stade des Blaches par une personne privée – Avis du Conseil.

Françoise Quenardel expose qu'une personne privée a le projet d'implanter un ou deux terrains de Padel sur l'emplacement du terrain de tennis au Stade des Blaches.

Le projet consisterait à :

- Transformation d'un terrain de tennis existant en un ou deux terrain(s) de padel, incluant des modifications de la surface, l'installation de structures spécifiques (clôtures vitrées, portes, filets), et un ajustement du marquage au sol.
- Dimension du futur terrain de padel : 20 m × 10 m (dimensions réglementaires)
- Réfection de la surface pour une meilleure adhérence et conformité.
- Pose d'une structure en verre et métal entourant le terrain (épaisseur des parois vitrées : environ 10 mm).
- Installation de nouveaux éclairages adaptés aux normes sportives et environnementales (LED).
- Suppression de l'ancien filet de tennis et remplacement par un filet central adapté au padel.
- Hauteur des clôtures : Environ 4 m sur les côtés, jusqu'à 3 m à l'arrière.
- *Variante*: si le projet se porte sur deux terrains de padel, extension par dalle pour atteindre la surface nécessaire

Ce projet permettrait d'améliorer l'offre sportive de la commune en proposant une activité sportive montante, plus conviviale et accessible à tous les âges.

Une convention serait signée entre cette personne et la Commune, qui percevrait en retour une participation financière à établir.

Joël Faure demande si les installations électriques sont suffisantes sur le site. Il souligne aussi la dangerosité de la Route du Stade avec le surplus de circulation engendré.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour le déroulement de ce projet.

-- Travaux divers

volume n'est pas assez important.

Françoise Quenardel informe que les travaux de création d'un bassin à embâcles à l'emplacement de l'ancien terrain de boules à l'Homme d'Armes ont démarré, dans le cadre de la gestion du risque inondation.

Pour l'instant, il s'agit de dévier la conduite d'eau potable sur le côté Ouest. Ensuite ce sera la conduite d'eaux usées qui sera déplacée, puis le bassin sera creusé.

Par la suite, des travaux seront menés au niveau du pont sur l'Armagna à l'Ouest de l'Homme d'Armes (muret cassé et remplacé par un grillage, écoulement agrandi sous la RD 165). Un champ d'épandage sera réalisé côté Nord de l'Armagna avec l'acquisition de terrains aux consorts Gauthier. L'ensemble de ces aménagements seront financés par Montélimar Agglomération, le Syndicat Mixte Roubion Jabron et le Département de la Drôme.

Pour les travaux sur la Rue Barnier-RD 165 à l'Homme d'Armes, Françoise Quenardel informe qu'elle a reçu les services du Département suite à l'avis défavorable du CETOR. Un nouveau projet devrait voir le jour assez rapidement, en tenant compte des remarques de ce CETOR. Selon le nouveau montant des travaux établi, il est possible que l'enfouissement des réseaux secs ne soit pas fait dans sa globalité.

Pour le site de dépôt de déchets verts sur la Commune, Françoise Quenardel indique qu'initialement il a été ouvert pour les particuliers savassons mais qu'il n'a pas toutes les normes. La Commune s'était engagée à ne pas faire stagner les végétaux avec broyage régulier puis utilisation par les agriculteurs. Malheureusement, le volume a presque triplé et la Commune ne peut pas prendre de risque d'incendie. Après négociation avec Montélimar Agglo, le site est maintenu mais il faut en réguler l'accès. C'est pour cela qu'il a été prévu d'instaurer des heures d'ouvertures avec une carte d'accès. Antoine de Dianous indique que Total Energies cherche des sites pour des petites unités de méthanisation. Françoise Quenardel répond que cela engendre de trop longues procédures et que notre

Joël Faure dit que si le site se pérennise, on pourra mettre en place des badges « TAG » électroniques pour permettre d'accéder au site avec moins de contrainte horaire.

Françoise Quenardel annonce que le problème de chauffage à la grande salle des fêtes semble être résolu, suite au changement d'un disjoncteur sous-dimensionné et plusieurs interventions de l'entreprise Sallée pour la programmation de la Centrale de Traitement de l'Air et de la Pompe à Chaleur.

Pour la petite salle des fêtes, il y a encore un problème avec les deux blocs de commandes qui ne se coordonnent pas.

** 3. Commission Urbanisme

-- Communication des autorisations de l'Urbanisme Permis de construire instruits du 26/11/2024 au 07/01/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
CHASTAN	Gaël	740 chemin des 2 Eglises	ACCORDE	Terrasse couverte à l'Est de la bâtisse existante
SCI CEMIRIA		1550 route de la Tuilerie	ACCORDE	Modification des façades et fermeture d'une partie de l'annexe sud

Déclarations Préalables instruites du 26/11/2024 au 07/01/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
MAGLIONE	Laurent	245 chemin du Cros de l'Ane	ACCORD TACITE	Réfection façades
MAGLIONE Laurent		245 chemin du Cros de l'Ane	ACCORDE	Transformation d'un garage en habitation avec création d'ouvertures et modification de la façade
RANÇON Benoît		60E chemin Grosille	ACCORDE	Installation d'une clôture ainsi que de deux portails
PASCAL	Aldric	65 rue Sémillon	ACCORDE	Construction d'un abri de jardin et d'un local technique
RODIA	Roland	150 Impasse La Gandole	ACCORDE	Changement de destination sans modification de la façade
SOLAK ENERGIE BARTHOUX Patrice		170 rue Syrah	ACCORDE	Installation centrale photovoltaïque d'une puissance de 6Kwc et d'une superficie de 30 m2
VALEOS	PROVEDEL Maxime	475 rue Barnier	ACCORDE	Installation de 12 panneaux photovoltaïques noir en surimposition 21,89 M2

Dossier d'Aménagement d'ERP (AT) instruit du 26/11/2024 eu 07/01/2025

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
RODIA	Roland	150 Impasse La Gandole		Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et 2 dérogations au titre de l'accessibilité

** 4. Informations diverses

-- Fin du bail commercial avec la coiffeuse pour le local communal place des anciens combattants. Point sur le devenir de ce local.

Françoise Quenardel indique que la coiffeuse a cessé son activité au 31/12/2024. Un état des lieux sortant a été effectué en présence d'un huissier le 23/12/2024.

Plusieurs sollicitations pour l'utilisation de ce local : une esthéticienne et une coiffeuse.

Le loyer pourrait être de 550 euros.

Un nouveau bail commercial sera fait.

Françoise Quenardel informe qu'elle a reçu un couple d'ostéopathes qui serait intéressé pour s'installer à l'Homme d'Armes. Ils ne sont pas très pressés et l'horizon 2026-2027 les satisferait.

-- Projet de création d'un ERP (accueil de mariages) au Château de Serre de Parc

Françoise Quenardel présente le projet de M. Beranger. L'ensemble du Conseil a été destinataire de la présentation.

Le projet consiste à aménager certaines parties extérieures du Domaine de Serre de Parc afin d'accueillir des mariages internationaux.

Le Conseil Municipal n'est pas contre ce projet.

-- Recensement de la population INSEE - Population au 1^{er} janvier 2025

Population municipale = 1630 habitants Population comptée à part = 45 habitants Population totale = 1675 habitants

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, personnes résidant dans une communauté, etc...).

-- Arrêté ministériel attribuant 1 antenne couverture 4G Mobile pour la Commune

Françoise Quenardel annonce que cet arrêté a été signé le 23 décembre 2024. Il a confirmé l'attribution d'1 dotation d'une antenne « 4 Opérateurs (Bouygues Telecom/Free Mobile/Orange/SFR) » au bénéfice de la Commune.

Est concernée la couverture mobile du site préalablement identifié : Croze-Coupier-Fontaine Basse-Vieux Village-Chemin des deux Eglises.

L'opérateur "leader", qui réalisera ce projet pour le compte des 4 opérateurs, sera prochainement désigné (arbitrage national entre opérateurs).

-- Vœux du Maire le samedi 18 janvier 2025 à 11h

** Questions diverses

Joël Faure demande depuis quand le Chemin des Gilles, sur sa portion « Route de la Combe / Autoroute » a été refait.

Christopher Gontard répond que ces travaux ont eu lieu en fin d'année 2024. On n'a pas encore reçu la facture. Ces travaux rentrent dans l'enveloppe « entretien chemins » prévue au budget.

Geneviève Moulin souligne la dangerosité de la Route de la Combe et notamment ses bas-côtés. Françoise Quenardel indique que cette route devrait passer « voie verte ». Il y a une portion de 1 km environ à regoudronner. Un comptage des véhicules est en cours.

Joël Faure demande des informations sur l'avancée du chantier chauffage/clim dans le bâtiment Mairie.

Françoise Quenardel répond que ce chantier continue. Le devis pour les caissons d'habillage des tuyaux doit arriver sous peu.